



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 31 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Viet Nam, le Conseil de sécurité tiendra, le jeudi 9 janvier 2020, un débat public au niveau ministériel sur le thème « Respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». La séance sera présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Binh Minh.

Vous trouverez ci-joint une note de cadrage établie pour l'information des États Membres qui souhaiteront participer à ce débat (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) **Dang Dinh Quy**



**Annexe à la lettre datée du 31 décembre 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage établie en vue du débat public que tiendra le Conseil de sécurité le 9 janvier 2020 sur le thème « Respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales »**

**Introduction**

1. Pendant qu'il assurera la présidence du Conseil de sécurité en janvier 2020, le Viet Nam entend organiser un débat public au niveau ministériel sur le thème « Respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Binh Minh, devrait présider le débat. Le Secrétaire général et la Présidente des Sages, Mary Robinson, devraient faire un exposé au Conseil. Les membres du Conseil et d'autres États feront ensuite part de leurs observations.

**Contexte**

2. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les peuples du monde entier se sont réunis afin de s'employer ensemble à maintenir la paix et la sécurité internationales et à éliminer le fléau de la guerre pour les générations qui leur succèderaient. Lorsqu'ils ont signé la Charte des Nations Unies, les États Membres avaient pour ambition de poser les fondements juridiques d'un nouvel ordre mondial fondé sur la coopération internationale, un système multilatéral au centre duquel se trouverait dans l'Organisation des Nations Unies.

3. Pendant ses soixante-dix années d'existence, la Charte a aidé les États Membres à accomplir des progrès notables dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale. La Charte et, plus particulièrement, ses buts et principes sont devenus le fondement du droit international. En interdisant le recours à la guerre comme instrument de politique d'État, la Charte consacre la primauté de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends dans les relations internationales. Elle a permis d'instaurer une culture de la paix parmi les États Membres et a contribué à épargner au monde une nouvelle guerre mondiale. De tels accomplissements n'auraient pas été possibles sans le rôle crucial qu'a joué le système des Nations Unies aux côtés de chacun des États Membres.

4. La situation mondiale étant en perpétuel changement, la Charte et le système multilatéral qui en découle ont toutefois été mis à rude épreuve. Les conflits restent légion et des crises éclatent dans toutes les régions. Le recours à des mesures unilatérales et à des politiques de force est une source d'inquiétude de plus en plus grande pour les États. Le régime mondial de maîtrise des armements et de non-prolifération fait face à des difficultés croissantes. De nouveaux acteurs et des aspects insuffisamment réglementés de la vie internationale ont éprouvé le droit international dans son ensemble ainsi que les principes reconnus issus de la Charte.

5. La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, le Conseil a parfois eu du mal à répondre efficacement et rapidement aux crises naissantes en faisant preuve d'unité. Dans ce contexte, comme l'a déclaré le Secrétaire général, il est essentiel que le Conseil non seulement réaffirme les idéaux d'action collective, mais aussi envisage et adopte des mesures et structures innovantes lui permettant de faire face aux nouveaux problèmes qui surgissent de façon à assumer pleinement la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales.

6. Les membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres ont réaffirmé à de multiples occasions leur volonté de respecter la Charte. Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est l'occasion de réitérer ce ferme

attachement à la Charte et au système de sécurité collective qu'elle prévoit, ainsi que de réfléchir à la manière de maintenir la paix et la sécurité internationales qu'elle préconise afin que l'Organisation réagisse plus promptement et plus efficacement aux menaces dynamiques et en constante évolution qui pèsent sur l'humanité.

### **Objectifs du débat**

a) Réaffirmer l'importance et le caractère irremplaçable de la Charte et réitérer l'engagement pris par la communauté internationale de respecter la Charte afin de maintenir la paix et la sécurité internationales ;

b) Étudier les moyens par lesquels le Conseil de sécurité, le système des Nations Unies dans son ensemble, les organisations régionales et sous-régionales et les États Membres pourraient promouvoir davantage le respect de la Charte aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

### **Liste indicative de questions à examiner**

7. Pendant le débat public, les participants seront invités à examiner les questions suivantes :

a) L'importance du respect de la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

b) La manière dont le Conseil peut s'acquitter de la responsabilité cruciale qui lui incombe de garantir et renforcer le respect de la Charte ;

c) La manière dont les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et le Conseil de sécurité pourraient mieux tirer parti des outils prévus par la Charte. Les participants voudront peut-être examiner, entre autres, la nécessité de mieux faire connaître au public les questions liées à la Charte et d'intensifier les activités de formation à ce sujet, ainsi que les moyens d'insuffler dans l'élaboration des politiques une culture de respect de la Charte, d'améliorer le dialogue sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Charte et de renforcer la collaboration entre le Conseil et les principaux acteurs (l'Assemblée générale, le Secrétaire général, les organisations régionales et d'autres parties prenantes) aux fins de la promotion du respect de la Charte.

### **Intervenants**

- Le Secrétaire général
- La Présidente des Sages, M<sup>me</sup> Mary Robinson

8. Il est rappelé aux intervenants que leur exposé ne devrait pas dépasser quinze minutes. Le temps de parole est limité à cinq minutes pour les autres participants.